

Emmanuel BICHOT

Conseiller municipal de Dijon
Conseiller de Dijon métropole
Président d'Agir pour Dijon

Candidat à la mairie de Dijon

REPONSE AU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER

Lettre ouverte aux candidats :

**« REINVENTER LA VILLE POUR S'ADAPTER AUX URGENCES CLIMATIQUES ET
SANITAIRES »**

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, au nom de notre liste Agir pour Dijon, pour votre implication dans la défense du cadre de vie de nos quartiers et de notre ville.

Nous saluons le travail considérable et remarquable que vous avez accompli sur le projet de nouveau plan local d'urbanisme intercommunal, étendu à l'habitat et aux déplacements (PLUi-hd).

L'opposition municipale de la droite et du centre avait combattu le PLU de 2010, en alertant sur ses conséquences négatives. Les désordres constatés depuis lui ont donné raison.

Nous avons également combattu le PLUi-hd 2020-2030. Nous avons voté contre le projet qui a été approuvé en décembre 2018 par l'ensemble des composantes de la majorité sortante, puis définitivement adopté, avec des modifications mineures, en décembre 2019. Ce plan est contesté par votre collectif et par de nombreux Dijonnais. Il fait l'objet de plusieurs recours, dont celui que vous portez.

Il est regrettable que les contributions des habitants, des associations et de l'autorité régionale n'aient pas été davantage prises en compte.

A la veille du second tour des municipales, nous renouvelons notre engagement d'engager très rapidement la révision du PLUi-hd 2020-2030.

Nous délibérerons avant la fin du moins de juillet 2020 pour engager cette révision, en conseil municipal et en conseil de métropole.

En outre, des modifications ciblées seront apportées dans un délai très court sur les points les plus sensibles et urgents.

Nous engagerons également une actualisation de l'AVAP et la refonte du règlement de secteur sauvegardé du centre-ville historique, pour intégrer notamment l'objectif de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur, ainsi que l'évolution des techniques de construction pour garder une cohérence avec le patrimoine.

1. Les objectifs généraux

Le diagnostic du PLUi-HD soulevait de bonnes questions, même si l'évaluation environnementale y était insuffisante.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) comporte des développements intéressants, mais repose sur une stratégie à laquelle nous ne souscrivons pas.

La majorité sortante considère que la population de la métropole doit augmenter à tous prix et entend atteindre cet objectif par la construction de logements. Cette stratégie a pour effet de modifier la composition de la population, avec une augmentation continue de la part du logement social (50 % des constructions nouvelles) alors que l'objectif de 20 % fixé par la loi est atteint depuis 2018. Parallèlement, on constate le départ de familles à l'extérieur de Dijon et même de la métropole, souligné en décembre 2017 par une note de l'INSEE et que traduit depuis deux ans la baisse des effectifs dans les écoles dijonnaises. Enfin, Dijon est souvent en opposition avec les territoires voisins de la métropole dont elle veut contenir le développement. En réaction, une partie de ceux-ci ont d'ailleurs quitté le schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont le périmètre se trouve réduit à peau de chagrin.

Nous pensons que la réponse à la question de la taille critique des métropoles est ailleurs : Dijon doit se positionner comme une capitale régionale fédératrice du territoire, plutôt qu'en forteresse assiégée. La stratégie de l'accélération de la construction de logements est contre-productive, d'autant qu'elle n'a pas pour corolaire la création massive d'emplois durables. Le développement

durable suppose un équilibre entre la démographie, l'économie et la qualité de vie.

Nous considérons que le concept de la densification urbaine sur lequel repose le PADD, qui a servi de référence en urbanisme pendant 20 ans et auquel souscrivent encore les élus d'Europe Écologie les Verts (EELV), est obsolète. Certes, nous devons avoir une gestion économe et responsable de l'espace. Mais concentrer la population dans des immeubles collés les uns aux autres, avec très peu d'espaces de pleine terre et sans cohérence paysagère ne correspond pas aux aspirations de nos concitoyens. La crise sanitaire et le confinement n'ont fait qu'accentuer cette perception.

C'est pourquoi nous voulons revoir les grands objectifs quantitatifs fixés par le PLUi-hd, car ils conditionnent tout le reste :

- revenir à une croissance démographique plus modérée sur la période 2020-2030 pour privilégier la qualité de vie.
- réduire fortement l'objectif de constructions nouvelles, actuellement 15 000 logements pour la métropole et 10 000 pour la seule commune de Dijon, sous 10 ans.
- stabiliser la part des logements sociaux au niveau atteint aujourd'hui (un peu plus du seuil légal de 20%).

Nous souhaitons également remettre en cause les zones de densification extrême, dans un rayon de 500 mètres autour du tram, et le projet de « canyon urbain » le long de cet axe.

Nous voulons également prendre en compte **l'avis de l'Autorité environnementale** de Bourgogne Franche-Comté, rendu le 12 mars 2019. Celle-ci a considéré que le projet de PLUi-hd n'était pas assez protecteur de l'environnement ni à la hauteur des enjeux du changement climatique et qu'il devait être amélioré significativement. Les recommandations portaient notamment sur la part des espaces de pleine terre et la place de la nature en ville, la préservation de la ressource en eau et de la continuité écologique le long des cours d'eau, la protection de la biodiversité, la réalisation d'un schéma cyclable métropolitain, une évaluation environnementale plus poussée sur les sites de projet, un travail spécifique d'identification et d'aménagement d'îlots de chaleur, l'amélioration de la prise en compte du paysage et du patrimoine.

Nous souhaitons en particulier réaliser un inventaire complet des surfaces de pleine terre et arbres existants en zone urbanisée sur Dijon, sur des terrains publics ou privés.

2. Les modifications concrètes à apporter

La liste Agir pour Dijon **souscrit complètement aux préconisations** de votre collectif.

Il nous paraît indispensable, en particulier, de remonter le coefficient de pleine terre pour le rapprocher de 1, de préserver les arbres, de prévoir un recul plus important des constructions.

Nous y ajoutons les mesures suivantes :

- Mise en place d'un zonage de secteurs pavillonnaires, pour préserver des rues et des quartiers dans lesquels la construction d'immeubles ne serait pas autorisée.
- Étoffer l'inventaire et la protection du patrimoine intéressant à l'échelle de chaque quartier, pour éviter la disparition des traces de notre passé commun et préserver l'identité de notre ville.
- Élaborer des référentiels par quartier pour préserver l'harmonie architecturale et paysagère.

En matière de mobilité, nous souhaitons améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la sécurité des cheminements piétons, réaliser un réseau express de pistes cyclables sur la base du projet préparé par l'association EVAD, mettre en place des navettes pour rejoindre le centre-ville depuis les quartiers mal desservis par le bus, développer les véhicules individuels propres (électriques ou hydrogène). Nous souhaitons également créer des parkings végétalisés dans les zones de stationnement les plus tendues, sécuriser les parkings relais et en créer de nouveaux, notamment sur l'entrée sud de l'agglomération.

3. L'amélioration de la consultation citoyenne

- Les associations de défense du cadre de vie dans les quartiers seront consultées pour la révision du PLUi-hd, dans le cadre d'un comité ad hoc.
- Le projet sera présenté aux habitants de chaque quartier dans le cadre des commissions de quartiers, ouvertes à tous les habitants et en présence du maire, pour présenter concrètement les enjeux dans le quartier concerné.

- Enfin les sites de projet feront chacun l'objet de la présentation d'un projet global élaboré en associant les riverains et les associations de quartier et soumis à la consultation citoyenne.

Des modifications seront apportées quand cela sera encore possible pour les projets en cours, tels que Jardin des maraîchers ou Arsenal. Sur le site de l'ancien hôpital général, nous souhaitons abandonner la construction d'une grande partie des immeubles encore en programmation pour créer un parc de long de l'Ouche.

4. Enjeux du vote du 28 juin

En conclusion, je me permets d'insister sur l'enjeu du vote de dimanche pour notre cadre de vie dans les dix ans à venir.

Seule la liste Agir pour Dijon, rassemblement de la droite et du centre ouvert à de nombreuses personnalités de la société civile, rejoint par de nombreux Dijonnais de toutes sensibilités politiques, peut se prévaloir **d'une position cohérente depuis le début sur le sujet de l'urbanisme et a toujours annoncé vouloir en finir avec le dogme de la densification**. Nous voulons une ville plus aérée, plus verte, plus harmonieuse.

Soyons encore plus clairs : **seule notre liste est en mesure de gagner contre celle du maire sortant**.

Si vous voulez stopper la bétonisation qui défigure notre ville, votez utile le 28 juin.

Il y a urgence si nous voulons préserver Dijon. Demain sera trop tard.



Emmanuel BICHOT

Liste Agir pour Dijon